

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Décision du 27 août 2018 portant délégation de signature pour le budget général (service technique de l'aviation civile)

NOR : TRAA1825620S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service technique de l'aviation civile,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 25 février 2009 modifié portant création du service technique de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2016 (administration centrale) portant nomination du directeur du service technique de l'aviation civile à compter du 15 mars 2016;

Vu l'arrêté du 24 février 2017 portant renouvellement dans les fonctions de sous-directeur, directeur du service technique de l'aviation civile, au sein de la direction du transport aérien de la direction générale à compter du 15 mars 2017;

Vu l'arrêté du 25 juin 2018 portant organisation du service technique de l'aviation civile,

Décide:

Article 1^{er}

Pour les dépenses et les recettes du budget général, délégation de signature à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire sur le Programme 203, action 52, sous-action 01 «Infrastructures aéroportuaires» est donnée à:

Mme Sandrine LEFEBVRE-GUILLAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe .

Article 2

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans le système d'information les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget général - programme 203, action 52, sous-action 01 «Infrastructures aéroportuaires» qui sont mentionnées dans les articles 29 à 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, à:

Mme Julie EUDES, attachée principale d'administration de l'État, chef du département administratif.

M. Guy SCHIANO di LOMBO, agent contractuel RIN, chef de la division finances, département administratif.

Mme Laëtizia GAY-NEGRE, assistante d'administration de classe exceptionnelle, chef de la division achats, département administratif.

Mme Nathalie LE LAY, adjoint administratif principal, gestionnaire budgétaire, division finances, département administratif.

Mme Corinne SIGURET, adjoint administratif principal, gestionnaire budgétaire, division finances, département administratif.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 27 août 2018.

*Le directeur du service technique
de l'aviation civile,*
OLIVIER JOUANS